

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

PRESENTS : MONTARU Pierre, RABIER Chantale, ELBORY Dominique, L'HUMEAU Fabrice, BOULAY Michael, Marie-Noëlle SURGEON, OURY François. **ABSENTS REPRESENTÉS**: AUBINEAU Rodolphe donne pouvoir à L'HUMEAU Fabrice, **ABSENTS EXCUSÉS** : LECUIR Olivier, LUTINIER Thierry. **SECRETARE** : Dominique ELBORY.

Villefrancoeur, 11/04/2018.



Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer et décide:

1. D'approuver le Conseil Municipal du 9 mars 2018.
2. D'approuver le Compte de Gestion 2017 émanant du comptable.
3. D'approuver le Compte Administratif 2017 pour un résultat de fonctionnement de clôture positif de 411 468.21€, un résultat d'investissement de clôture négatif de 46 538.82€ donc un solde définitif de 364 929.39€.
4. D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : Ligne D 001 solde d'exécution de la section investissement reporté pour ; 46 538.82€. Ligne R 002 solde exécution de la section fonctionnement reporté pour ; $(411\,468.21\text{€} - 46\,538.82\text{€}) = 364\,929.39\text{€}$.
5. De voter inchangé le taux des 3 taxes.
6. D'approuver et de voter le budget primitif 2018 qui s'équilibre en fonctionnement à 661 627.39€ et en investissement à 206 326.82€.
7. De sursoir au vote du taux de la TLPE et de le remettre à la prochaine réunion. (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure).
8. De désigner monsieur le Maire comme délégué au SIVOS suite au retrait de Monsieur Aubineau.
9. ODJ supplémentaire accepté : création d'un poste d'adjoint technique à 25h.

Divers :

- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 10h15 devant le cimetière.

Plus de question la séance est levée à 21h30.